



Décision du Président n°2024-002

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT,

Vu la Délibération en date du 13 juillet 2020 visée en sous-Préfecture le 20 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la négociation, la renégociation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 € HT, et à passer les contrats d'assurance,

Le Président a pris la décision suivante :

- L'élaboration des schémas directeurs d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable devant être réalisés sur 4 communes de la CCPR, cette dernière a donc décidé de lancer une consultation en vue du recrutement d'un prestataire qui se verra confier leur réalisation.
- Au regard de l'estimation du besoin, le marché a été passé selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.
Le marché est décomposé en 2 lots.
- Une consultation en vue du recrutement d'un prestataire a été lancée sur la plateforme « achatpublic.com » le mardi 28 novembre 2023. Une annonce a par ailleurs été publiée le lundi 4 décembre 2023 dans le journal d'annonces légales suivant : « l'Est Républicain ».
- La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 22 décembre à 12h ;
- L'ouverture des plis a été réalisée le mercredi 3 janvier 2024 ;
- Une seule offre a été déposée dans le cadre de cette consultation, en l'occurrence celle de la société « SAS Réalités Environnement » pour le lot 1 ;
- L'offre de la société « SAS Réalités Environnement » a fait l'objet d'un examen par la commission MAPA de la CCPR le 11 janvier 2024, commission qui a décidé comme l'y autorisait l'article 6 du Règlement de Consultation d'auditionner l'entreprise le 17 janvier 2024 ;
- Le Lot 2 a donc été déclaré comme infructueux.

Communauté de Communes du Plateau du Russey
17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

03 81 43 74 17 - courriel : cocomdurussey@wanadoo.fr

PREFECTURE DU DOUBS

Date de reception de l'AR: 16/02/2024

025-242504355-DE_2024_002-AU

- Suite aux demandes de précisions techniques et interrogations quant aux coûts des prestations formulées, l'entreprise « SAS Réalités Environnement » a fait parvenir des éléments d'informations complémentaires ainsi qu'une nouvelle proposition financière le 17 janvier 2024 ;
- Comme le prévoit l'article L 2122-2 du code de la commande public, la CCPR a décidé de solliciter par mail le mercredi 24 janvier 2024, la société « SAS Réalités Environnement » afin d'obtenir une offre de celle-ci pour le lot 2. Cette dernière a fait une offre le vendredi 2 février 2024.
- Aussi, après appréciation des critères, le Président décide d'attribuer les lots 1 et 2 du marché d'élaboration des schémas directeurs d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable à la société « SAS Réalités Environnement » pour des montants respectifs de 37 240 € HT et 23 000 € HT;
- Le Président accepte de signer le marché ainsi que toutes les pièces et avenants ultérieurs y afférents.

Fait au Russey, le 16/02/2024.

Le Président,
Gilles ROBERT

